



Examen professionnel supérieur de garde-frontière et d'enquêteur / enquêteuse de douane

sous réserve de reconnaissance par le Secrétariat d'Etat à l'éducation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

L'examen professionnel supérieur de garde-frontière et d'enquêteur / enquêteuse de douane est organisé de façon décentralisée à différents endroits en Suisse. Lors de l'examen professionnel supérieur, les candidats doivent prouver qu'ils disposent des compétences nécessaires dans les domaines de la conduite et des connaissances techniques spécifiques au Cgfr ou à l'antifraude douanière et qu'ils se sont spécialisés dans l'un de ces domaines. Les compétences acquises permettent aux diplômés d'occuper des postes de cadres moyens ou d'assumer des fonctions de spécialistes exigeantes.

Sont admis à l'examen les candidats:

Sont admis à l'examen du profil garde-frontière les candidats:

- a. qui sont en possession du brevet fédéral de garde-frontière ou d'un certificat équivalent;
- b. qui peuvent attester de cinq ans de pratique dans la surveillance de la frontière;
- c. qui ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalence;
- d. qui ont présenté le travail de diplôme.

Sont admis à l'examen du profil antifraude douanière les candidats:

- a. qui sont en possession du brevet fédéral de garde-frontière ou du brevet fédéral de spécialiste de douane, ou d'un certificat équivalent;
- b. qui peuvent attester de cinq ans de pratique en matière de douane ou de surveillance de la frontière, dont au moins deux ans de pratique dans l'antiraude douanière;
- c. qui ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalence;
- d. qui ont présenté le travail de diplôme.

Aspects administratifs:

Dates d'examen: 01.11.19–30.11.19 (selon plan d'examen ad hoc)

Emolument d'examen: aucun émolument d'examen n'est perçu

Adresse d'inscription: Administration fédérale des douanes
Personnel et Formation
Développement du personnel et de l'organisation (PEOE)
Monbijoustrasse 40
3003 Berne

Délai d'inscription: 16 août 2019

L'inscription comporte:

L'inscription doit comporter:

- a. un résumé de la formation et des activités professionnelles;
- b. les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- c. les copies des certificats de modules ou des attestations d'équivalence;
- d. la mention du profil (garde-frontière ou antifraude douanière);
- e. la mention de la langue d'examen;
- f. la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo;
- g. la mention du numéro AVS;
- h. le travail de diplôme.

7 mai 2019

Administration fédérale des douanes